

Décision relative à une modification de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) **BACTOMYCOP***

de la société **IF TECH**

Numéro de dossier **n° 2020-0251**

Considérant la nécessité de rectifier les modes d'application,

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est modifiée** en France selon les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales

Nom du produit	BACTOMYCOP
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	IF TECH Centre Floriloire 3 rue des Magnolias 49130 Les Ponts de Cé FRANCE
Classe - Type	Préparation bactérienne et fongique – Granulés – mélange de <i>Glomus intraradices</i> souche CMCCROC7 et d' <i>Azospirillum sp</i> souche CMCC Azo br 01
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	628-2017.01
Numéro d'AMM	1171275

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

04 FEV. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante modifiées (les autres restent inchangées)

Liste des usages modifiés				
Cultures	Doses d'apport	Nombre d'apports par an	Application	Epoque d'apport/stade d'application
Toutes cultures hors sol	0,5 à 1 kg/m ³ de substrat	1 à 2	En mélange avec le substrat	Semis, plantation, rempotage
Toutes cultures en plein champ	20 à 30 kg/ha	1 à 2	Epandage au sol	Installation
Toutes cultures en plein champ	10 à 20 kg/ha	1 à 2	En mélange avec un engrais ou un amendement organique	Semis, plantation, entretien